

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 21 septembre 2020 à 19 heures, sur la demande de dérogations mineures suivante :

#### **319, MONTÉE DU PRÉ-VERT – ZONE H-1003**

##### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

1. Une largeur de lot de 20 mètres, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 25 mètres;
2. Une superficie de lot de 984,6 mètres carrés, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une superficie minimale de 1 500 mètres carrés.

La séance extraordinaire du conseil du 21 septembre 2020 se déroulera en mode virtuel, avec une diffusion en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>.

Tout intéressé qui désire se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 21 septembre 2020 doit le faire au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19), une consultation écrite sur cette demande de dérogations mineures aura également lieu. Jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit et nous les faire parvenir par la poste ou par courriel, au :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus par écrit seront lus tels que formulés lors de la séance du conseil.

Donné à Beloeil, ce 3 septembre 2020.

MARILYNE TREMBLAY, avocate.  
Greffière

